

COMITE DE DIRECTION

REUNION EN VISIO DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 à 19 HEURES

PV N° 4

Présents : Mmes AUGER, LUTRAT, VEDRINES, MM. AUBLANC (Président), BEAUQUESNE, BRUNAUD, CHANUDET, COUBRET, ECOBICHON, GAYET, LAFRIQUE, OLIVIER, PARIS, ROBERT.

Excusés : Mmes BEAUJON, LORCERIE, MM. COURTY, PERRIERE, RANCIER, ZARROUK (Membres du Comité).

TARIFS 2024/2025

Le Comité, pour faire suite à sa réunion précédente, arrête les tarifs 2024/2025 comme suit.
L'augmentation de certains tarifs sera évoquée aux clubs lors de l'Assemblée Générale Financière.

ENGAGEMENTS COMPETITIONS (à compter de la saison 2025/2026)

CHAMPIONNATS

- Départemental 1 : 170 euros
- Départemental 2 : 160 euros
- Départemental 3 : 135 euros
- Départemental 4 : 100 euros
- Féminines à 8 : 25 euros
- Futsal : 30 euros
- Foot-Loisir : 30 euros
- Challenge Vétérans : 30 euros
- U19 : 25 euros
- U17 : 25 euros
- U15 : 25 euros
- U13 : 20 euros

COUPES

- Coupe de la Creuse : 115 euros
- Coupe Jean Bussière : 85 euros
- Coupe André Latéras : 85 euros
- Coupe de la Creuse Féminine à 11 : 50 euros
- Coupe de la Creuse Féminine à 8 : 35 euros
- Coupe de la Creuse Féminine Futsal : 25 euros
- Coupe de la Creuse Futsal : 30 euros
- Coupe de la Creuse Foot-Loisir : 40 euros
- Coupe de la Creuse U19 : 40 euros
- Coupe de la Creuse U17 : 25 euros
- Coupe de la Creuse U15 : 25 euros
- Coupe de la Creuse U13 : 20 euros

FORFAITS (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Départemental 1 et 2 : 80 euros
- Départemental 3 et 4, et Féminines : 60 euros
- Futsal, Foot-Loisir : 60 euros
- Jeunes District à 11 : 30 euros
- Jeunes District autres et plateaux (garçons et filles) : 20 euros
- Coupes Seniors à 11 : 80 euros
- Coupes Jeunes : 35 euros
- Coupe de la Creuse Féminine à 8 : 50 euros
- Coupes Futsal, Foot-Loisir : 50 euros

- Forfait général : amende x 3

DROITS ET FRAIS DE DOSSIER (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Frais de constitution d'un dossier : 20 euros
- Réserves - réclamation avant match : 40 euros
- Réserves - réclamation après match : 90 euros
- Demande d'évocation - frais de dossier : 50 euros
- Appel Ligue : 114 euros
- Appel District : 85 euros
- Appel Discipline (régional) : 114 euros
- Appel Discipline (District) : 105 euros
- Cotisation Membres individuels : 50 euros (y compris frais de gestion)
- Frais de gestion (par licence) : 5 euros

AMENDES DISCIPLINAIRES (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Discipline 1^{er} avertissement : 20 euros
- Discipline 2^{ème} avertissement : 25 euros
- Discipline 3^{ème} avertissement ou récidive dans le délai : 40 euros
- Suspension 1 ou 2 matchs : 45 euros
- Suspension 3 ou 4 matchs : 65 euros
- Suspension 5 ou 6 matchs : 140 euros
- Suspension 7 à 10 matchs : 180 euros
- A partir de 10 matchs de suspension : 300 euros

AMENDES (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Absence Assemblée Générale : 125 euros
- Absence arbitre à un match : 70 euros
- Absence non excusée à convocation : 200 euros
- Absence à convocation suite à instruction : 200 euros
- Non réponse à la demande de rapport de l'instructeur : 115 euros
- Non réponse à rapport demandé : 100 euros
- Engagement hors-délai : 75 euros
- Retour tardif de Coupes : 70 euros
- Demande tardive (moins de 5 jours avant la rencontre) de modifications calendriers : 40 euros
- Amende infraction Statut de l'Arbitrage (Départemental 1) : 120 euros
- Amende infraction Statut de l'Arbitrage (autres Divisions sauf dernière Division de District) : 60 euros
- Amende infraction Statut des Educateurs (Départemental 1, par match) : 60 euros
- Amende infraction Statut des Jeunes (à partir de la deuxième saison) : 60 euros
- Homologation terrain / éclairage : 70 euros

DIVERS (à compter du 1^{er} juillet 2024)

- Frais de déplacement Membres et salariés (km A/R) : 0,35 euros
- Franchise frais de déplacements bénévoles : à définir
- Barème kilométrique de remboursement (caisse de péréquation, coupes, ...) : 1 euro du km
- Barème kilométrique de remboursement par le club dont la responsabilité disciplinaire est avérée des frais de déplacement de clubs témoins que la Commission de Discipline a jugé utile d'auditionner : 0,35 euro du km

VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Bernard COUBRET, Trésorier, présente ensuite le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 soulignant que plusieurs postes budgétaires avaient été diminués.

Après échanges, le Comité présentera le budget prévisionnel ci-après à l'Assemblée Générale.

BUDGET DISTRICT				
SAISON 2024/2025				
DEPENSES	Réalisé 22-23	Budget 23-24	Réalisé 23-24	Budget 24-25
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements bureaux, téléphone, affranchissements)	18100	30000	28041	16000
Services extérieurs (Contrats -Location-Assurances-Honoraires-Cotisations)	11236	4000	19821	12000
		5950		
Salaires et charges + formation	112239	123000	138171	140000
Développement et animation du football District (équipements, ballons, restauration, stages, transport, objet promo...)	56650	21000	58452	50000
Impôts et taxes et charges financières	3146	3500	3145	3200
Fonctionnement et activité District (déplacements des membres, observations-contrôles des arbitres, remboursements de frais divers, dons frais des membres)	31146	23000	32486	34000
Amortissements et provisions	13078	15000	62719	15000
Charges exceptionnelles	17472	10200	2884	2000
TOTAL DEPENSES	263067	235650	345719	272200
RECETTES	Réalisé 22-23	Budget 23-24	Réalisé 23-24	Budget 24-25
Objets promo, écussons, livres, tablettes	70	1000	30	50
Amendes, sanctions, frais de dossier	28742	35000	30230	35000
Engagements (championnats, coupes) et cotisations - Frais de gestion - Remboursements divers	41948	38000	46635	50000
Subventions	145258	129000	126132	132000
Sponsors, partenaires, abandon de frais et autres	10291	11000	11883	16000
Recettes coupes	14435	20000	18988	19000
Produits financiers	1683	1650	7645	5000
Produits exceptionnels (y compris reprises provisions)	18942		300533	15150
TOTAL RECETTES	261369	235650	542076	272200
Résultat comptable :		-1698	196357	
				<i>Variation</i>
<i>Dépenses</i>	245595		292835	47240
<i>Recettes</i>	242427		241543	-884
<i>Retraitement hors charges et produits exceptionnels et provisions</i>	-3168		-51292	

Le Président : Serge AUBLANC.